

Commune de Comblain-au-Pont
Procès-verbal de la séance d'installation
du Conseil Communal du 03/12/2018
issus des élections communales du 14 octobre 2018
Séance publique

Le Conseil, siégeant en séance publique, est présidé par Monsieur Jean-Christophe HENON, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre.

Ordre du jour :

- (1) Communication relative à la validation des élections 2.075.1.074.13
- (2) Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités
- (3) Prestation de serment 2.075.1.074.13
- (4) Prise d'acte des désistements de Monsieur Jean DANIELS et de Madame Sylvie BERTRAND - GOFFIN, en vertu de l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation 2.075.1.074.13
- (5) Examens des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés. 2.075.1.074.13
- (6) Prestation de serment du suppléant remplaçant les élus s'étant désistés. 2.075.1.074.13
- (7) Vote du pacte de majorité 2.075.1.074.13
- (8) Prise d'acte de la démission de Madame Cécile COX GRIGNET de sa fonction de Conseillère de l'Action sociale et donc de sa fonction de Présidente du CPAS.
- (9) Prestation de serment des membres du Collège communal. 2.075.1.074.13
- (10) Tableau de préséance du Conseil communal 2.075.1.074.13
- (11) Désignation des conseillers de l'action sociale. 1.842.075.1.074.13
- (12) Désignation des conseillers de police 1.74.075.1.074.13

(1) Communication relative à la validation des élections 2.075.1.074.13

Conformément au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en particulier l'Art. L4146-10, Monsieur Hervé JAMAR, Gouverneur de la Province de Liège a proclamé en séance publique le vendredi 16 novembre à 11h00 au Palais provincial (Place Saint-Lambert, 18 A à Liège) ses décisions sur la validation des élections communales 2018.

Il est donné lecture à l'assemblée de la décision prise par le Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège validant les élections communales du 14 octobre 2018.

(2) Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

Vu les articles L4121-1, L4121-2, L4121-3 et L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs aux conditions d'éligibilité;

Vu les articles L1125-1, §1er à L1125-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs aux incompatibilités;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Considérant ce jour le lundi 3 décembre, de l'an deux mil dix-huit, à 19 heures 30', faisant suite à une convocation écrite du Collège communal transmise par courrier recommandé le 22 novembre 2018

ont été convoqués les candidats élus suivants :

Nom Prénom	Adresse	Groupe politique	Numéro registre national
HENON Jean-Christophe	Vieille Voie du Bois, 3, 4170 Comblain-au-Pont	IC	73.07.19 329.04
PAULUS Jean	Rue Neuve, 12, 4170 Comblain-au-Pont	IC	61.09.12 257.48
VANGOSSUM Georges	Rue du Thier, 34, 4170 Comblain-au-Pont	IC	71.08.12 183.34
WARZÉE Pierre	Rue de la Bovire, 1, 4170 Comblain-au-Pont	IC	74.03.07 011.93
GRIGNET-COX Cécile	Quai du Vignoble, 35, 4170 Comblain-au-Pont	IC	49.12.13 248.87
CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au-Pont	IC	70.10.08 189.44
PIRLET Didier	Quai du Vignoble, 68, 4170 Comblain-au-Pont	IC	64.05.22 421.07
CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au-Pont	IC	70.10.08 189.44
QUINTART Albert	Rue des Ecoles, 87/A, 4171 Poulseur	IC	65.04.21 205.73
SURINGS Valéry	Rue des Ecoles, 22/B, 4171 Poulseur	IC	81.03.28 173.30
TOURNADRE Thibaut	Rue des Pêcheurs, 5, 4170 Comblain-au-Pont	IC	88.10.18 319.89
FLAGOTHIÉ Frédéric	Sur Hoyemont, 33, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.04.25 279.39
SAMPAIO Marie-Jo	Rue Joseph Wauters, 35, 4171 Poulseur	ECD	67.10.17 236.52
DANIELS Jean	Sur les Oûpîres, 11, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.12.31 183,5
WEISE Thierry	Rue d'Aywaille, 87, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.05.27 036.66
GILKINET Patrick	Halleux, 63, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	64.06.22 251.87
MARÉCHAL Nicole	Rue de Fy, 13 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	57.11.30 030.53
GODFRAIND Camille	Rue de l'Aunaie, 47, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	97.05.09 518.23

Considérant qu'avant l'installation des conseillers communaux, il convient d'en vérifier la l'éligibilité et les incompatibilités;

Considérant qu'il s'avère que tous les candidats élus satisfont aux conditions d'éligibilité visées aux articles L4121-1, L4121-2, L4121-3 et L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que seule Madame SAMPAIO Marie-Jo, domiciliée rue Joseph WAUTERS 35 à 4171 Poulseur, candidate élue de la liste ECD, numéro de registre national 67.10.17-236.52, ne peut siéger au Conseil communal pour cause d'incompatibilité, ne satisfaisant par à l'article L1125-1, §1er, 6°, étant membre du personnel communal recevant à ce titre un traitement de la commune, ayant été par délibération du Collège communal du 06/09/2018, désignée au poste d'assistante à l'institutrice maternelle, à temps plein (30,4/38h) et à durée déterminée pour la période du 1er septembre 2018 au 30 juin 2019 (fin de la période PTP octroyée à l'agent) pour l'école communale de Comblain-au-Pont – implantation d'Oneux.

Considérant qu'il y a lieu de vérifier les conditions d'éligibilités et l'absence d'incompatibilités de la première candidate suppléante de la liste ECD, à savoir :

Nom Prénom	Adresse	Groupe politique	Numéro registre national
PENDEVILLE - ROMAIN Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.05.15- 158.79

Vu le rapport de l'Administration communale de ce 03 décembre 2018 ;

Considérant que Madame PENDEVILLE - ROMAIN Johanna répond aux conditions d'éligibilité et de compatibilité;

Il est constaté par le Président du Conseil communal :

Article 1.

Madame SAMPAIO Marie-Jo, domiciliée rue Joseph WAUTERS 35 à 4171 Poulseur, candidate élue de la liste EDC, numéro de registre national 67.10.17-236.52, ne peut siéger au Conseil communal pour cause d'incompatibilité.

Article 2.

Répondent aux conditions d'éligibilité et de compatibilité et peuvent prêter serment, les candidats suivants, classés par nombre de voix de préférence :

Nom Prénom	Adresse	Groupe politique	Numéro registre national
HENON Jean-Christophe	Vieille Voie du Bois, 3, 4170 Comblain-au-Pont	IC	73.07.19 329.04
FLAGOTHIER Frédéric	Sur Hoyemont, 33, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.04.25 279.39
PAULUS Jean	Rue Neuve, 12, 4170 Comblain-au-Pont	IC	61.09.12 257.48
VANGOSSUM Georges	Rue du Thier, 34, 4170 Comblain-au-Pont	IC	71.08.12 183.34
WARZÉE Pierre	Rue de la Bovire, 1, 4170 Comblain-au-Pont	IC	74.03.07 011.93
CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au-Pont	IC	70.10.08 189.44
GRIGNET-COX Cécile	Quai du Vignoble, 35, 4170 Comblain-au-Pont	IC	49.12.13 248.87
PIRLET Didier	Quai du Vignoble, 68, 4170 Comblain-au-Pont	IC	64.05.22 421.07
QUINTART Albert	Rue des Ecoles, 87/A, 4171 Poulseur	IC	65.04.21 205.73
DANIELS Jean	Sur les Oûpîres, 11, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.12.31 183,5
WEISE Thierry	Rue d'Aywaille, 87, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.05.27 036.66
GILKINET Patrick	Halleux, 63, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	64.06.22 251.87
SURINGS Valéry	Rue des Ecoles, 22/B, 4171 Poulseur	IC	81.03.28 173.30
TOURNADRE Thibaut	Rue des Pêcheurs, 5, 4170 Comblain-au-Pont	IC	88.10.18 319.89
PENDEVILLE ROMAIN Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.05.15-158.79
MARÉCHAL Nicole	Rue de Fy, 13 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	57.11.30 030.53
GODFRAIND Camille	Rue de l'Aunaie, 47, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	97.05.09 518.23

(3) Prestation de serment 2.075.1.074.13

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Considérant que répondent aux conditions d'éligibilité et de compatibilité et peuvent prêter serment, les candidats suivants, classés en fonction du nombre de voix de préférence :

Nom Prénom	Adresse	Groupe politique	Numéro registre national
HENON Jean-Christophe	Vieille Voie du Bois, 3, 4170 Comblain-au-Pont	IC	73.07.19 329.04
FLAGOTHIER Frédéric	Sur Hoyemont, 33, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.04.25 279.39
PAULUS Jean	Rue Neuve, 12, 4170 Comblain-au-Pont	IC	61.09.12 257.48
VANGOSSUM Georges	Rue du Thier, 34, 4170 Comblain-au-Pont	IC	71.08.12 183.34
WARZÉE Pierre	Rue de la Bovire, 1, 4170 Comblain-au-Pont	IC	74.03.07 011.93
CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au-Pont	IC	70.10.08 189.44
GRIGNET-COX Cécile	Quai du Vignoble, 35, 4170 Comblain-au-Pont	IC	49.12.13 248.87
PIRLET Didier	Quai du Vignoble, 68, 4170 Comblain-au-Pont	IC	64.05.22 421.07
QUINTART Albert	Rue des Ecoles, 87/A, 4171 Poulseur	IC	65.04.21 205.73
DANIELS Jean	Sur les Oûpîres, 11, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.12.31 183,5
WEISE Thierry	Rue d'Aywaille, 87, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.05.27 036.66
GILKINET Patrick	Halleux, 63, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	64.06.22 251.87
SURINGS Valéry	Rue des Ecoles, 22/B, 4171 Poulseur	IC	81.03.28 173.30
TOURNADRE Thibaut	Rue des Pêcheurs, 5, 4170 Comblain-au-Pont	IC	88.10.18 319.89
PENDEVILLE ROMAIN Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.05.15-158.79
MARÉCHAL Nicole	Rue de Fy, 13 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	57.11.30 030.53
GODFRAIND Camille	Rue de l'Aunaie, 47, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	97.05.09 518.23

Considérant le courrier transmis par Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpîres 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonçant au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré;

Considérant l'absence de Monsieur Raphaël CAES, 1er Echevin en charge;

Monsieur HENON Jean-Christophe, Président, Bourgmestre en charge, prête entre les mains du deuxième Echevin en charge, Monsieur Georges VANGOSSUM, le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mesdames et Messieurs FLAGOTHIER Frédéric, PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZÉE Pierre, CORNELIS Frédéric, GRIGNET-COX Cécile, PIRLET Didier, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, SURINGS Valéry, TOURNADRE Thibaut, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARÉCHAL Nicole et GODFRAIND Camille, prêtent successivement entre les mains du président le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Prenant acte de cette prestation de serment, Mesdames et Messieurs HENON Jean-Christophe, FLAGOTHIER Frédéric, PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZÉE Pierre, CORNELIS Frédéric, GRIGNET-COX Cécile, PIRLET Didier, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, SURINGS Valéry, TOURNADRE Thibaut, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARÉCHAL Nicole et GODFRAIND Camille sont déclarés installés en qualité de conseillers communaux.

(4) Prise d'acte des désistements de Monsieur Jean DANIELS et de Madame Sylvie BERTRAND - GOFFIN, en vertu de l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation 2.075.1.074.13

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif au renoncement par un candidat élu, après validation de son élection, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré;

Vu le courrier transmis par Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonçant au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré ;

Considérant que la première candidate suppléante de la liste ECD, Madame PENDEVILLE - ROMAIN Johanna, domiciliée Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 68.05.15- 158.79 siège en remplacement de Madame SAMPAIO Marie-Jo, domiciliée rue Joseph WAUTERS 35 à 4171 Poulseur, candidate élue de la liste EDC, numéro de registre national 67.10.17-236.52 pour raison d'incompatibilité de cette dernière;

Considérant que la seconde candidate suppléante de la liste EDC, Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.28 est appelée à siéger en qualité de conseillère communale en remplacement de Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45;

Vu le courrier transmis par Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, 2ème suppléante de la liste ECD, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.285 renonçant à ses mandats de suppléante et donc de conseillère communale qui pourrait lui être confié ;

Considérant que le troisième candidat suppléant de la liste ECD, Monsieur CARA Jean-Pierre, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 64.01.04-243.18 est appelée à siéger en qualité de conseiller communal en remplacement de Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.28;

Monsieur Jean-Clarence, Président faisant fonction du CPAS non élu siégeant avec voix consultative;

Décide à l'unanimité

Article 1.

De prendre acte du désistement de Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonçant au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré ;

Article 2.

Monsieur le Directeur général communiquera la décision du Conseil communal à Monsieur Jean DANIELS.

Article 3.

Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert à Monsieur Jean DANIELS contre cette décision. Ce recours doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

Article 4.

De prendre acte du désistement de Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, 2ème suppléante de la liste ECD, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-

060.285 renonçant à ses mandats de suppléante et donc de conseillère communale qui pourrait lui être conféré.

Article 5.

Monsieur le Directeur général communiquera la décision du Conseil communal à Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie.

Article 6

Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert à Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie contre cette décision. Ce recours doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

(5) Examens des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés. 2.075.1.074.13

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L4121-1, L4121-2, L4121-3 et L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs aux conditions d'éligibilité;

Vu les articles L1125-1, §1er à L1125-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs aux incompatibilités;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Considérant ce jour le lundi 3 décembre, de l'an deux mil dix-huit, à 19 heures 30', faisant suite à une convocation écrite du Collège communal transmise par courrier recommandé le 22 novembre 2018 ont été convoqués les candidat(e)s suppléant(e)s suivant(e)s :

Madame PIREAUX Anne	Rue des Béolles 43, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	1 ère suppléante	48.07.07 340.22
Monsieur WILLEMS Jean-Pierre	Rue Joseph WAUTERS, 47, 4171 Poulseur	ECOLO	2 ème suppléant	65.07.13-183.65
Monsieur PIRARD Gilles	Rue Passerelle 8, 4171 Poulseur	ECOLO	3 ème suppléant	81.02.26-287.66
Monsieur JORIS Jérôme	Rue Sosson 10, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	4 ème suppléant	75.02.03-179.59
Monsieur DARAS José	Rue Fond du Sart 12, 4171 Poulseur	ECOLO	5 ème suppléant	48.05.28 075.31
Madame MOUVET Joëlle	Tige de Pair 2, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	6 ème suppléante	59.02.12 024.93
Madame MEUNIER Maïwenn	Place Leblanc 22, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	7 ème suppléante	87.02.10 360.17
Monsieur BOULIER Baptiste	Place Leblanc 22, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	8 ème suppléant	89.08.07 515.36
Madame CLOSE Mabel	Rue des Grottes 7, 4170 Comblain-au-	ECOLO	9 ème suppléante	84.06.15 456.27

	Pont			
Madame MERNIER Marie-France	Rue d'Aywaille, 105, 4170 Comblain-au- Pont	ECOLO	10 ème suppléante	58.08.20 118.71
Madame PUTSEYS Christine	Rue des Béoilles 45, 4170 Comblain-au- Pont	ECOLO	11 ème suppléante	58.08.24 068.01
Monsieur CHAMBEAU Xavier	Rue Julien Hamoir 19, 4171 Poulseur	ECOLO	12 ème suppléant	65.12.20 347.17
Monsieur COUNE Fernand	Halleux 26, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	13 ème suppléant	46.04.15 101.55
Madame MALEMPREE Georgette	Vieille rue de Géromont 46, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	14 ème suppléante	36.12.12 036.56
Monsieur LECLERCQ Ravi	Rue de la Coopérative 20, 4170 Comblain- au-Pont	ECOLO	15 ème suppléant	73.01.20 341.17
Madame MOYANO- MAKA Sophie	Rue du Gravier 7, 4170 Comblain-au- Pont	IC	1 ère suppléante	79.08.16 254.11
Madame MASSART DE SOUSA RIBEIRO Maria Inês	Rue des Roches 14, 4170 Comblain-au- Pont	IC	2 ème suppléante	64.06.25 484.55
Madame VANDEGHEN Marie	Rue des Roches 6, 4170 Comblain-au- Pont	IC	3 ème suppléante	94.03.18 458.27
Madame MANCINI Virginie	Rue Lelièvre 34, 4171 Poulseur	IC	4 ème suppléante	77.07.06 310.12
Madame HAYART Daphné	Rue Lelièvre 37, 4171 Poulseur	IC	5 ème suppléante	81.11.18 256.12
Madame DOMINIQUE Micheline	Chienrue 4, 4170 Comblain-au-Pont	IC	6 ème suppléante	55.10.10 066.83
Madame CHEMANNE Dominique	Rue du Val 12, 4170 Comblain-au-Pont	IC	7 ème suppléante	62.07.15 052.73
Madame PENDEVILLE- ROMAIN Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au- Pont	ECD	1 ère suppléante	68.05.15 158.79
Madame BERTRAND- GOFFIN Sylvie	Rue d'Aywaille 175, 4170 Comblain-au- Pont	ECD	2 ème suppléante	73.03.23 060.28
Monsieur CARA Jean-Pierre	Rue Chera 27, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	3 ème suppléant	64.01.04 243.18
Madame LERUSE Séverine	Rue des Ecoles 64, 4171 Poulseur	ECD	4 ème suppléante	78.05.14 112.74
Monsieur JOURDAN Michaël	Vieille rue de Géromont 14, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	5 ème suppléant	80.10.03 065.43
Madame DEROUA- LEGRAND Vanina	Rue Lelièvre 32/A, 4171 Poulseur	ECD	6 ème suppléante	75.05.17 030.03
Monsieur BOUTET Christian	Rue du Borsay 36, 4170 Comblain-au- Pont	ECD	7 ème suppléant	69.11.05 269.40
Madame SPEDE Florine	Rue des Ecoles 111/B, 4171 Poulseur	ECD	8 ème suppléante	95.01.11 380.31
Madame LEONARD	Vieux Hoyemont 47,	ECD	9 ème	77.06.17 280.93

Delphine	4170 Comblain-au-Pont		suppléante	
Madame MARECHAL Carole	Rue de la Grange au Deux Tours 9, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	10 ème suppléante	77.04.12 224.91
Monsieur SANCHEZ Christophe	Cour Johan de Sart 7, 4171 Poulseur	ECD	11 ème suppléant	82.05.01 033.45
Monsieur TREKELS Henry	Rue de la Chapelle 26, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	12 ème suppléant	47.02.20 063.47

Vu la délibération du Conseil communal de ce 03/12/2018 décidant :

Article 1.

De prendre acte du désistement de Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonçant au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré ;

Article 2.

Monsieur le Directeur général communiquera la décision du Conseil communal à Monsieur Jean DANIELS.

Article 3.

Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert à Monsieur Jean DANIELS contre cette décision. Ce recours doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

Article 4.

De prendre acte du désistement de Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, 2ème suppléante de la liste ECD, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.285 renonçant à ses mandats de suppléante et donc de conseillère communale qui pourrait lui être conféré.

Article 5.

Monsieur le Directeur général communiquera la décision du Conseil communal à Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie.

Article 6

Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert à Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie contre cette décision. Ce recours doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

Vu l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif au renoncement par un candidat élu, après validation de son élection, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré;

Vu le courrier transmis par Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonçant au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré ;

Considérant que la première candidate suppléante de la liste ECD, Madame PENDEVILLE - ROMAIN Johanna, domiciliée Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont, candidate EDC, numéro de registre national 68.05.15- 158.79 siège en remplacement de Madame SAMPAIO Marie-Jo, domiciliée rue Joseph WAUTERS 35 à 4171 Poulseur, candidate élue de la liste ECD, numéro de registre national 67.10.17-236.52 pour raison d'incompatibilité de cette dernière;

Considérant que la seconde candidate suppléante de la liste EDC, Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.28 est appelée à siéger en qualité de conseillère communale en remplacement de

Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45;

Vu le courrier transmis par Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, 2ème suppléante de la liste ECD, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.285 renonçant à ses mandats de suppléante et donc de conseillère communale qui pourrait lui être confié ;

Considérant que le troisième candidat suppléant de la liste ECD, Monsieur CARA Jean-Pierre, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 64.01.04-243.18 est appelée à siéger en qualité de conseiller communal en remplacement de Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.28;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier le respect des conditions d'éligibilité et l'absence d'incompatibilité de Monsieur CARA Jean-Pierre, 3ème suppléant de la liste ECD, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 64.01.04-243.18;

Vu le rapport de l'Administration communale de ce 03 décembre 2018;

Considérant que Monsieur CARA Jean-Pierre, 3ème suppléant de la liste ECD, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 64.01.04-243.18 répond aux conditions d'éligibilité et de compatibilité et peut prêter serment;

Monsieur Jean-Clarence, Président faisant fonction du CPAS non élu siégeant avec voix consultative.

Constatent à l'unanimité

Article 1.

Que Monsieur CARA Jean-Pierre, 3ème suppléant de la liste ECD, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 64.01.04-243.18 répond aux conditions d'éligibilité et de compatibilité et peut prêter serment.

(6) Prestation de serment du suppléant remplaçant les élus s'étant désistés. 2.075.1.074.13

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018;

Vu la délibération du Conseil communal du 03/12/2018 décidant :

Article 1.

De prendre acte du désistement de Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonçant au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré ;

Article 2.

Monsieur le Directeur général communiquera la décision du Conseil communal à Monsieur Jean DANIELS.

Article 3.

Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert à Monsieur Jean DANIELS contre cette décision. Ce recours doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

Article 4.

De prendre acte du désistement de Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, 2ème suppléante de la liste ECD, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 73.03.23-060.285 renonçant à ses mandats de suppléante et donc de conseillère communale qui pourrait lui être conféré.

Article 5.

Monsieur le Directeur général communiquera la décision du Conseil communal à Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie.

Article 6

Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert à Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie contre cette décision. Ce recours doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

Vu la délibération du Conseil communal de ce 03/12/2018 décidant que Monsieur CARA Jean-Pierre, 3ème suppléant de la liste ECD, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblain-au-Pont, numéro de registre national 64.01.04-243.18 répond aux conditions d'éligibilité et de compatibilité et peut prêter serment;

Monsieur CARA Jean-Pierre prête entre les mains du président le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(7) Vote du pacte de majorité 2.075.1.074.13

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives au pacte de majorité et au collège communal, spécialement les articles L1123-1, L1123-3, L1123-4 et L1123-8;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Considérant qu'il appert du procès-verbal des élections que les sièges au conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques;

Groupe I.C) : 10 membres

Groupe E.C.D. : 5 membres

Groupe Ecolo : 2 membres

Considérant que les différents groupes politiques se composent des conseillers ci-après:

Groupe I.C : Madame et Messieurs Jean-Christophe HENON, Jean PAULUS, Georges VANGOSSUM, Pierre WARZÉE, Frédéric CORNELIS, Cécile GRIGNET-COX, Didier PIRLET, Albert QUINTART, Valéry SURINGS et Thibaut TOURNADRE,

Groupe E.C.D. : Madame et Messieurs FLAGOTHIER Frédéric, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, CARA Jean-Pierre

Groupe Ecolo : Mesdames MARÉCHAL Nicole et GODFRAIND Camille

Vu le pacte de majorité signé par le groupe I.C et déposé entre les mains du Directeur général le 08

novembre 2018 ;

Considérant que ledit projet de pacte remplit les conditions énoncées à l'article L1123-1 du Code de la démocratie locale ;

qu'il indique l'identité du groupe politique qui y est partie, à savoir I.C

qu'il mentionne l'identité des personnes proposées pour participer au collège communal, à savoir :

- Monsieur Jean-Christophe HENON, Bourgmestre
- Monsieur Jean PAULUS, 1^{er} Echevin
- Monsieur Georges VANGOSSUM, 2^e Echevin
- Monsieur Pierre WARZEE, 3^e Echevin
- Madame Cécile GRIGNET, 4^e Echevine
- Monsieur Frédéric CORNELIS, président pressenti du conseil de l'action sociale

qu'il a été signé par l'ensemble des personnes y désignées;

qu'il a été signé, pour chaque groupe politique y participant, par les personnes suivantes : Groupe I.C : MM Jean-Christophe HENON, Jean PAULUS, Georges VANGOSSUM, Pierre WARZÉE, Frédéric CORNELIS, Cécile GRIGNET-COX, Didier PIRLET, Albert QUINTART, Valéry SURINGS et Thibaut TOURNADRE,

qu'il satisfait donc à l'exigence de signature par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège communal.

Vu le Décret du 07/09/2018 portant modification du CDLD afin de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des collèges communaux ;

Considérant que le Groupe politique I.C. ne comprend pas de membres de sexe féminin suffisant pour arriver au 1/3 minimum de membre du même sexe au sein du Collège ;

Considérant que dans ce cas, l'Article L1123-3, alinéa ', prévoit qu'il peut être dérogé à la règle au maximum à concurrence du nombre du sexe concerné manquant ;

Considérant que le projet de pacte de majorité présenté par le groupe politique I.C. répond à cette condition de dérogation ;

Il est procédé à haute voix au vote sur le pacte de majorité.

17 conseillers participent au scrutin, Monsieur Jean-Clarence, Président faisant fonction du CPAS non élu siégeant avec voix consultative.

Décide par 15 voix pour et 2 voix d'abstention du groupe ECOLO :

Le projet de pacte de majorité présenté par le Groupe politique I.C. ayant obtenu la majorité des suffrages des membres présents, est adopté.

(8) Prise d'acte de la démission de Madame Cécile COX GRIGNET de sa fonction de Conseillère de l'Action sociale et donc de sa fonction de Présidente du CPAS.

Vu l'article 9, 5° de la Loi organique du 8 juillet 1976 des Centres publics d'Action Sociale ;

Considérant que Madame Cécile COX GRIGNET a communiqué ce 03 décembre 2018 sa démission à dater du 30 novembre 2018 en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale et donc en qualité de

Présidente du CPAS;

Vu le Pacte de Majorité approuvé ce 03 décembre 2018 proposant Madame Cécile COX GRIGNET en qualité de 4ème Echevine;

Monsieur Jean-Clarence, Président faisant fonction du CPAS non élu siégeant avec voix consultative;

Décide à l'unanimité

De prendre acte de la démission de Madame Cécile COX GRIGNET de sa fonction de Conseillère de l'Action sociale et donc de sa fonction de Présidente du CPAS.

(9) Prestation de serment des membres du Collège communal. 2.075.1.074.13

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Vu la délibération du Conseil communal de ce 03 décembre 2018 approuvant le projet de pacte de majorité présenté par le Groupe politique I.C.

Considérant que les bourgmestre et échevins doivent être installés dans leurs nouvelles fonctions;

Considérant que les bourgmestre et échevins ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-2 et L1125-3, in fine, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'ils prêtent le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale;

Considérant l'absence de Monsieur Raphaël CAES, 1er Echevin sortant ;

Monsieur Jean-Christophe HENON, élu Bourgmestre, prête serment entre les mains de Monsieur Georges VANGOSSUM, deuxième Echevin sortant et présent dont le rang était le plus élevé, le serment suivant, prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge. »

Monsieur Jean-Christophe HENON est déclaré installé dans ses fonctions de bourgmestre et reprend la présidence de la séance.

Les échevins élus sont alors invités à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Appelés dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, Monsieur Jean PAULUS, Monsieur Georges VANGOSSUM, Monsieur Pierre WARZÉE, Madame Cécile GRIGNET prêtent successivement entre les mains de Monsieur Jean-Christophe HENON, Bourgmestre, Président et sont déclarés installés dans leurs fonctions d'échevin.

(10) Tableau de préséance du Conseil communal 2.075.1.074.13

Le Conseil communal,

Siégeant en séance publique,

Considérant que l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation énonce que le tableau de préséance est établi selon des conditions fixées dans le règlement d'ordre intérieur;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Vu les articles 1, 2 et 3 du règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil communal en séance du 06 avril 2007 ;

Vu les délibérations du Conseil communal de ce 03 décembre 2018 relative à l'examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

Monsieur Jean-Clarence, Président faisant fonction du CPAS non élu siégeant avec voix consultative;

Arrête ainsi qu'il suit le tableau de préséance des conseillers communaux:

Préséance	Titre Nom Prénom	Adresse CP	Groupe politique	Voix	Date entrée conseil communal (année mois jour)	Registre national
1	Monsieur HENON Jean- Christophe	Vieille Voie du Bois, 3, 4170 Comblain- au-Pont	IC	679	1995 01 13	73.07.19 329.04
2	Monsieur VANGOSSUM Georges	Rue du Thier, 34, 4170 Comblain-au- Pont	IC	328	2004 06 22	71.08.12 183.34
3	Monsieur PAULUS Jean	Rue Neuve, 12, 4170 Comblain-au- Pont	IC	367	2006 12 04	61.09.12 257.48
4	Monsieur WARZÉE Pierre	Rue de la Bovière, 1, 4170 Comblain-au- Pont	IC	321	2006 12 04	74.03.07 011.93
5	Madame GRIGNET- COX Cécile	Quai du Vignoble, 35, 4170 Comblain- au-Pont	IC	304	2006 12 04	49.12.13 248.87
6	Monsieur CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au- Pont	IC	311	2015 09 10	70.10.08 189.44
7	Monsieur PIRLET Didier	Quai du Vignoble, 68, 4170 Comblain- au-Pont	IC	236	2012 12 03	64.05.22 421.07
8	Monsieur FLAGOTHIER Frédéric	Sur Hoyemont, 33, 4170 Comblain-au- Pont	ECD	371	2018 12 03	68.04.25 279.39
9	Monsieur QUINTART Albert	Rue des Ecoles, 87/A, 4171 Poulseur	IC	221	2018 12 03	65.04.21 205.73

10	Monsieur WEISE Thierry	Rue d'Aywaille, 87 4170 Comblain-au- Pont	ECD	206	2018 12 03	65.05.27 036.66
11	Monsieur GILKINET Patrick	Halleux, 63, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	200	2018 12 03	64.06.22 251.87
12	Monsieur SURINGS Valéry	Rue des Ecoles, 22/B, 4171 Poulseur	IC	190	2018 12 03	81.03.28 173.30
13	Monsieur TOURNADRE Thibaut	Rue des Pêcheurs, 5, 4170 Comblain- au-Pont	IC	184	2018 12 03	88.10.18 319.89
14	Madame PENDEVILLE- ROMAIN Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain- au-Pont	ECD	166	2018 12 03	68.05.15 158.79
15	Madame MARÉCHAL Nicole	Rue de Fy, 13, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	161	2018 12 03	57.11.30 030.53
16	Monsieur CARA Jean- Pierre	Rue Chera 27, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	140	2018 12 03	64.01.04 243.18
17	Madame GODFRAIND Camille	Rue de l'Aunaie, 47, 4170 Comblain-au- Pont	ECOLO	69	2018 12 03	97.05.09 518.23

(11) Désignation des conseillers de l'action sociale. 1.842.075.1.074.13

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale;

Vu la Circulaire du 23/10/2018 relative au renouvellement des conseils de l'action sociale (à l'exception du CPAS de Commines-Warneton et des CPAS de la Communauté germanophone);

Attendu que l'article 12, alinéa 1^e, de ladite loi organique énonce que la désignation des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du conseil communal;

Attendu que, conformément à l'article L1122-3, alinéa 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le conseil communal est installé le premier lundi de décembre qui suit les élections;

Attendu qu'aux termes de l'article 10 de la loi organique, les sièges au conseil de l'action sociale sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe bénéficie au sein du conseil communal; que la répartition des sièges s'opère en divisant le nombre de sièges à pourvoir par le nombre de membres du conseil communal, multiplié par le nombre de sièges détenus par chaque groupe au sein du conseil communal; que les unités ainsi obtenues indiquent le nombre de sièges immédiatement acquis par chaque groupe politique; que le ou les siège(s) non attribué(s) est (sont) dévolu(s) dans l'ordre d'importance des décimales; qu'en cas d'égalité des

décimales, le siège est attribué aux listes participant au pacte de majorité;

Attendu qu'il résulte de l'article L1122-3, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 portant classification des communes en exécution de ladite disposition, que le nombre des membres du conseil communal s'élève à 17 membres;

Attendu qu'il résulte de l'article 6, § 1er, de la loi organique et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 susdit que le conseil de l'action sociale est composé de 9 membres;

Vu le procès-verbal définitif des élections communales dont il appert que la répartition des sièges au sein du conseil communal s'établit comme suit :

Groupe I.C. : 10 membres

Groupe E.C.D : 5 membres

Groupe ECOLO : 2 membres

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018 ;

Attendu que la répartition des neuf sièges du conseil de l'action sociale s'opère donc comme suit:

Groupe politique	Nombre de sièges au conseil communal	Calcul	Nombre de sièges directement acquis	Siège affecté suivant décimales	Pacte de Majorité	Total des sièges
I.C.	10	$9 \times 10 / 17 = 5,29$	5	0	OUI	5
E.C.D.	5	$9 \times 5 / 17 = 2,65$	2	1	NON	3
ECOLO	2	$9 \times 2 / 17 = 1,06$	1	0	NON	1

Attendu que chaque groupe politique a déposé une liste de candidats dans les délais prescrits par l'article 11 de la loi organique, entre les mains du Président du conseil communal, assisté du Directeur général, la liste déposée par la liste ECOLO le 19/11/2018 ayant été corrigée à la demande du Président du Conseil communal et déposée corrigée avant le 26/11/2018;

Que pour le groupe I.C : MM Jean-Christophe HENON, Jean PAULUS, Georges VANGOSSUM, Pierre WARZÉE, Frédéric CORNELIS, Cécile GRIGNET-COX, Didier PIRLET, Albert QUINTART, Valéry SURINGS et Thibaut TOURNADRE, conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants: Frédéric CORNELIS, Jean CLARENNE, Maria Inês DE SOUSA RIBEIRO, Geoffrey GUISSARD et Daphné HAYART.

Que pour le groupe E.C.D. : MM Frédéric FLAGOTHIER, Thierry WEISE, Patrick GILKINET, Johanna ROMAIN et Jean-Pierre CARA, conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants: Jean DANIELS, Séverine LERUSE et Michaël JOURDAN.

Que pour le Groupe ECOLO, MM Nicole MARECHAL et Camille GODFRAIND, conseillères communales, ont présenté le candidat suivant : Jean-Pierre WILLEMS.

Attendu que lesdites listes répondent aux conditions énoncées à l'article 10, alinéas 7 à 9, de la loi organique; qu'elles ne contiennent pas un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges revenant à chaque groupe politique; qu'elles ont été signées par la majorité des conseillers communaux du groupe concerné et contresignées par les candidats y présentés; qu'elles respectent les dispositions en matière de mixité et de quota de conseillers communaux;

Monsieur Jean-Clarence, Président faisant fonction du CPAS non élu siégeant avec voix consultative;

Décide à l'unanimité

que, conformément à l'article 12 de la loi organique, sont élus de plein droit conseillers de l'action

sociale :

	Groupe politique	Nom et prénom	Date de naissance	Numéro du registre national	Adresse et qualité	Sexe	Conseiller communal OUI / NON
1.1	IC	CORNELIS Frédéric	08/10/1970	70.10.08 189.44	Quai Kepenne 2, 4170 Comblain-au-Pont	M	OUI
1.2	IC	CLARENNE Jean	11/04/1941	41.04.11-139.32	Rue de l'Ourthe 12, 4171 Poulseur	M	NON
1.3	IC	DE SOUSA RIBEIRO Maria Inês	25/06/1964	64.06.25-484.55	Rue des Roches 14, 4170 Comblain-au-Pont	F	NON
1.4	IC	GUISSARD Geoffrey	09/10/1973	73.10.09-137.32	Rue du Goley 20, 4170 Comblain-au-Pont	M	NON
1.5	IC	HAYART Daphné	18/11/1981	81.11.18-256.12	Rue Lelièvre 37, 4171 Poulseur	F	NON
2.1	ECD	DANIELS Jean	31/12/1965	65.12.31 183.45	Rue Sur les Oûpires 11, 4170 Comblain-au-Pont	M	NON
2.2	ECD	LERUSE Séverine	14/05/1978	78.05.14-112.74	Rue des Ecoles 64, 4171 Poulseur	F	NON
2.3	ECD	JOURDAN Michaël	03/10/1980	80.10.03-065.43	Vieille Rue de Géromont 14, 4170 Comblain-au-Pont	M	NON
3.1	ECOLO	WILLEMS Jean-Pierre	13/07/1965	65.07.13-183.65	Rue Joseph WAUTERS 47, 4171 Comblain-au-Pont	M	NON

Le résultat de l'élection est immédiatement proclamé par le président.

Observe qu'aucun élu ne se trouve dans un cas d'incompatibilité.

Conformément à l'article L3122-2, 8° du CDLD, la décision sera transmise au Gouvernement wallon ainsi qu'à l'adresse legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- le pacte de majorité ainsi que la déclaration l'ayant adopté
- les listes des candidats au conseil de l'action sociale proposées par les groupes politiques
- le procès-verbal d'installation du conseil communal;
- la répartition des sièges par groupe politique

Un recours de pleine juridiction contre la présente décision peut être introduit auprès du Conseil d'Etat dans le cadre du contentieux électoral (art.15 Loi organique)

(12) Désignation des conseillers de police 1.74.075.1.074.13

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, nommée « LPI », modifiée par la loi du 21 mai 2018;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal, dénommé « arrêté royal », modifié par arrêté royal du 7 novembre 2018;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, ci-après dénommé « Code de la démocratie locale et de la décentralisation » ou « CDLD » ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 08/03/2018 relatif au chiffre s population au 01/01/2018;

Considérant que l'article 18 de la LPI prévoit que l'élection des membres du conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le conseil communal est installé ou, au plus tard, dans les dix jours ; Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, ce délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal ;

Considérant que le conseil de police de la zone pluri-communale est composé de 17 membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1er, LPI ;

Vu la circulaire ministérielle du 13/11/2018 relative à l'élection et à l'installation des conseillers de police d'une zone de police pluri-communale;

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018 ;

Considérant que, conformément à l'article 12, alinéa 3, LPI, le conseil communal doit procéder à l'élection de 2 membres du conseil communal au conseil de police ;

Considérant que chacun des 19 conseillers communaux dispose de 1 voix, conformément à l'article 16 LPI ;

Vu le procès-verbal du 19/11/2018 relatif au dépôt et à la recevabilité des listes des candidats et suppléants pour le conseil de police :

Présents : Jean-Christophe HENON, Bourgmestre, assisté par BASTIN Jean-Claude Directeur général

Se présentent le 19/11/2018 entre 16h30 et 17h30 :

- Jean-Christophe HENON, présentant la liste des candidats IC
- Thierry WEISE, présentant la liste des candidats EDC
- Jean-Pierre WILLEMS, informant que la liste ECOLO ne présente pas de candidat.

PARTIE I : GROUPES POLITIQUES :

NOM DU GROUPE : I.C. ayant obtenu 10 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO DE REGISTRE NATIONAL
HENON	Jean-Christophe	19/07/1973	73.07.19 329.04

PAULUS	Jean	12/09/1961	61.09.12 257.48
VANGOSSUM	Georges	12/08/1971	71.08.12 183.34
WARZÉE	Pierre	07/03/1974	74.03.07 011.93
CORNELIS	Frédéric	08/10/1970	70.10.08 189.44
GRIGNET-COX	Cécile	13/12/1949	49.12.13 248.87
PIRLET	Didier	22/05/1964	64.05.22 421.07
QUINTART	Albert	21/04/1965	65.04.21 205.73
SURINGS	Valéry	28/03/1981	81.03.28 173.30
TOURNADRE	Thibaut	18/10/1988	88.10.18 319.89

NOM DU GROUPE : E.C.D. ayant obtenu 5 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO DE REGISTRE NATIONAL
FLAGOTHIER	Frédéric	24/04/1968	68.04.25 279.39
SAMPAIO	Marie-Jo	17/10/1967	67.10.17 236.52
DANIELS	Jean	31/12/1965	65.12.31 183.45
WEISE	Thierry	27/05/1965	65.05.27 036.66
GILKINET	Patrick	22/06/1964	64.06.22 251.87

Reçu ce 19/11/2018 la décision de Monsieur Jean DANIELS de renoncer à son mandat de conseiller communal.

Communiqué ce 19/11/2018 la décision de Madame Sylvie BERTRAND GOFFIN de renoncer à son mandat de suppléante et donc de conseillère communale dans le cas où des candidats élus ne siègeraient pas.

NOM DU GROUPE : ECOLO ayant obtenu 2 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO DE REGISTRE NATIONAL
MARÉCHAL	Nicole	30/11/1957	57.11.30 030.53
GODFRAIND	Camille	09/05/1997	97.05.09 518.23

PARTIE II : IDENTITÉ DES CANDIDATS PRESENTES AU CONSEIL DE POLICE

Les actes de présentation suivants, au nombre de 2, introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal ;

Listes	Candidats effectifs	Candidats suppléants
--------	---------------------	----------------------

ECD	FLAGOTHIER Frédéric, né le 25.04.1968, employé	CARA Jean-Pierre, né le 04/01/1964, employé
		WEISE Thierry, né le 27/05/1965, indépendant
IC	SURINGS Valéry, né le 21/03/1981, ouvrier	TOURNADRE Thibaut, né le 18/10/1988, commercial
		CORNELIS Frédéric, né le 08/10/1970, fonctionnaire

Ces actes présentant les candidats effectifs et les candidats suppléants sont signés par les élus au conseil communal suivants :

EDC : Flagothier Frédéric, Weise Thierry et Gilkinet Patrick ainsi que des suppléants Pendeville Romain Johanna et Cara Jean-Pierre.

IC : Henon Jean-Christophe, Paulus Jean, Vangossum Georges, Warzée Pierre, Cornélis Frédéric, Grignet Cox Cécile, Pirlet Didier, Quintart Albert, Surings Valéry et Tournadre Thibaut.

ECOLO : Pas d'acte de présentation de candidats.

Ces actes de présentation sont signés par les candidats membres effectifs ou suppléants.

La liste des candidats établie conformément à l'article 7 de l'arrêté royal, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

1. FLAGOTHIER Frédéric, candidat membre effectif ; candidats suppléants : CARA Jean-Pierre et WEISE Thierry.
2. SURINGS Valéry, candidat membre effectif ; candidats suppléants : TOURNADE Thibaut et CORNELIS Frédéric.

Considérant que GODFRAIND Camille et TOURNADE Thibaut, les deux conseillers communaux les plus jeunes, assistent le bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix ;

Considérant que l'élection des membres effectifs du conseil de police et de suppléants a lieu en séance publique et à scrutin secret ;

17 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 1 bulletin de vote ;

17 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs ;

17 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne ;

Considérant que le recensement des voix en ce qui concerne ces bulletins donne le résultat suivant :

4 bulletins non valables ;

13 bulletins valables ;

Considérant que les suffrages exprimés sur les 13 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Nom et prénoms des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
FLAGOTHIER Frédéric	
SURINGS Valéry	
	TOTAL :

Considérant que les suffrages ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs présentés ;

Considérant que 2 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix élus ;

Considérant que le bourgmestre établit que :

Sont élus membres effectifs du conseil de police :	Les candidats présentés à titre de suppléant(s) pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation suppléants de ces membres effectifs
--	---

1/ SURINGS Valéry	1/ TOURNADRE Thibaut
	2/ CORNELIS Frédéric
2/ FLAGOTHIER Frédéric	1/ CARA Jean-Pierre
	2/ WEISE Thierry

Que les conditions d'éligibilité sont remplies par :

- les 2 candidats membres effectifs élus;
- les 4 candidats, de pleins droits suppléants de ces 2 candidats membres effectifs;

Considérant qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un cas d'incompatibilité précisé à l'article 15 LPI;

Considérant que le présent procès-verbal devra, en application de l'article 18*bis* LPI et de l'article 15 de l'arrêté royal, être envoyé en deux exemplaires au Collège provincial ;

Monsieur Jean-Clarenne, Président faisant fonction du CPAS non élu, ne participant pas au vote secret.

Sont élus :

Membres effectifs du conseil de police :	De plein droit, membres suppléants :
1/ SURINGS Valéry	1/ TOURNADRE Thibaut
	2/ CORNELIS Frédéric
2/ FLAGOTHIER Frédéric	1/ CARA Jean-Pierre
	2/ WEISE Thierry

Le présent procès-verbal sera, en application de l'article 18*bis* LPI et de l'article 15 de l'arrêté royal, envoyé en deux exemplaires au Collège provincial de la Province de Liège accompagné des bulletins de vote, tant valables que non valables, et les documents probants nécessaires.;

Les conseillers assesseurs

GODFRAIND Camille

TOURNADE Thibaut

La séance se clôture à 20h35

BASTIN Jean-Claude
Directeur général

PAR LE CONSEIL:

HENON Jean-Christophe
Bourgmestre

Annexes